



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 29**  
**Votants : 37**  
**Date convocation : 8 juin 2023**  
**Date d'affichage : 8 juin 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique  
sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

**Absents** : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

**Secrétaire de séance** : Jacques ALATI

N°2023/061	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF</b>
------------	--

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la nomenclature comptable M 57,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 16 mai 2023,

*Vu* l'avis favorable du bureau communautaire en date 5 juin 2023,

***Entendu*** l'exposé de Claude KRIEGUER, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'administration générale aux finances, et au contrôle de gestion, présentant les résultats 2022 du Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

***Considérant*** que, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,

***Considérant*** les résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la C3PF,

***Considérant*** qu'après vérification par le comptable des finances publiques, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

***Considérant*** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du comptable des finances publiques.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, tel que présenté par le comptable public ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin